



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame SCHNITZELER-RADOUX** demeurant **Rue de la Loignerie 100 à 4050 Chaudfontaine**.

Le terrain concerné est situé **Rue de la Loignerie, 100 à 4050 Chaudfontaine** et cadastré **division 1, section D n°182N**.

Le projet est de type : **Mise en conformité administrative des aménagements des abords d'une maison unifamiliale, construction d'un abri de jardin avec une modification du relief du sol et fermeture sous la terrasse en hauteur en vue d'y créer une salle de jeux**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; Les écarts portent sur : Art.4 - CONSTRUCTIONS : a) Définition : des murets en gabions de 30 cm d'épaisseur et de 75 cm de haut sont placés dans la zone de recul - b) Parti architectural : le bardage utilisé sera des lattes de Padouck - Art.5 - AMENAGEMENTS ET PLANTATIONS : les zones de recul et latérales ne sont pas aménagées en pelouses**

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** les **lundis, mardis et mercredis matin ouvrables de 8h00 à 12h00** et les **jeudis ouvrables de 13h00 à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 novembre 2024 au 12 décembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be